**CONVENTION SUR LES ZONES HUMIDES (Ramsar, Iran, 1971)**

**49e Réunion du Comité permanent**

**Punta del Este, Uruguay, 1er juin 2015**

**Rapport de la 49e Réunion du Comité permanent (SC49)**

**Membres du Comité permanent présents** : Afrique du Sud, Burundi, Canada, Chili, Croatie, Cuba, Danemark, Émirats arabes unis, Fidji, Finlande, France, Guatemala, Guinée, Mali, Népal, République de Corée, Roumanie, Tunisie, Uruguay

**Observateurs permanents présents**: Suisse, Birdlife International, International Water Management Institute (IWMI), UICN – Union internationale pour la conservation de la nature, Wetlands International, WWF International, Président du GEST

**Parties présentes en qualité d’observateurs**: Argentine, Autriche, Bahreïn, Canada, Chine, Colombie, États-Unis d’Amérique, Grèce, Iraq, Japon, République kirghize, Lettonie, Mexique, Paraguay, Fédération de Russie, Royaume-Uni, Venezuela

**Observateurs supplémentaires** : PNUE

**Point 1 de l’ordre du jour : remarques de bienvenue**

1. **La Présidente, Roumanie**, souhaite la bienvenue aux participants; elle note que la période écoulée depuis la COP11 a été très intense et très constructive pour le Comité permanent, les Parties contractantes, le Secrétariat et tous les autres acteurs ayant activement participé à la mise en œuvre de la Convention. Elle fait remarquer que la mission de la Convention s’étant élargie, une action collective et une sensibilisation accrues seront nécessaires. Elle insiste également sur l’importance du renforcement des capacités. Elle rappelle au Comité qu’il a proposé quatre buts au titre du Plan stratégique : lutter contre la dégradation des zones humides, conserver les Sites Ramsar, utiliser les zones humides de façon rationnelle et améliorer la mise en œuvre. Elle fait remarquer que le 1er juin est la Journée internationale de l’enfant et que la Convention œuvre à la conservation des zones humides dans l’intérêt des enfants et pour notre avenir.
2. **Le Secrétaire général** insiste sur l’importance de la COP à venir et remercie la Présidente du Comité permanent pour la détermination, la souplesse et l’ouverture dont elle a fait preuve. Il indique qu’il est essentiel que les enfants aient conscience du rôle des zones humides en tant que piliers du développement durable. Il présente ensuite la nouvelle Secrétaire générale adjointe, récemment nommée, Mme Ania Grobicki.
3. **La Secrétaire générale adjointe** remercie le Comité permanent de lui avoir permis de siéger en son sein. Forte de son expérience dans la gestion intégrée des ressources en eau, elle indique avoir pris conscience que les zones humides ont un rôle fondamental à jouer dans l’amélioration de la gestion des ressources en eau. Elle insiste sur l’importance de créer des liens entre les connaissances, les politiques et les mesures mises en œuvre sur le terrain et affirme que la Convention peut apporter une précieuse contribution aux débats sur les nouveaux objectifs de développement durable qui auront lieu plus tard dans l’année.
4. **Le Danemark** demande que l’ordre du jour de la présente réunion du Comité permanent figurant dans le document SC49-01 soit adopté après report de l’examen du point 6 concernant le Plan d’action pour la communication/CESP car très peu de temps a été prévu à cet effet.
5. **La Présidente** propose de reporter l’examen du point 6 de l’ordre du jour le temps que tous les autres points aient été abordés. En cas de délai insuffisant pour l’étudier à la fin de la séance du matin, elle propose qu’une autre session de la 49e Réunion du Comité permanent se tienne à 18h00.
6. **Le Danemark** indique qu’une autre réunion du Groupe de travail sur la gestion a été prévue à cette heure-là et demande de convenir d’un autre horaire pour la réunion de ce groupe de travail.

**Point 2 de l’ordre du jour : Rapport sur les dispositions prises pour la COP12**

1. **Le Secrétariat** indique que la collaboration avec l’Uruguay dans le cadre des préparatifs de la COP a été fructueuse et que le pays hôte s’est acquitté de sa mission avec succès. L’Uruguay a mis en place des procédures accélérées pour la délivrance de visas pour les délégués provenant de pays dans lesquels il n’avait pas de représentation diplomatique, ce qui s’était traduit par l’octroi de 120 à 150 permis d’entrée spéciaux. Il précise que plusieurs délégués ont été retenus en raison de vols retardés et qu’il y a très peu d’espace disponible sur le lieu de la conférence du fait des nombreuses manifestations parallèles prévues.
2. **L’Uruguay** souhaite la bienvenue aux participants à la 49e Réunion du Comité permanent et déclare avoir redoublé d’efforts pour surmonter toutes les difficultés. L’Uruguay n’est qu’un petit pays mais il est très ouvert à la communauté internationale. Il fera tout son possible pour contribuer au succès de la COP.

**Point 3 de l’ordre du jour : Examen général de l’ordre du jour provisoire de la COP12**

9. **Le Secrétaire général** attire l’attention sur la liste définitive des thèmes et des orateurs prévus pour les « exposés spéciaux » du 3 au 6 juin figurant au paragraphe 3 du document SC49-01bis. Il ajoute qu’il est d’usage qu’un représentant de la communauté des ONG lise une courte déclaration pendant la COP, sous réserve de l’accord préalable du Secrétaire général.

 **Décision SC49-01 : Le Comité permanent convient qu’une brève déclaration pourra être lue par un représentant de la communauté des ONG pendant la 1re séance plénière de la COP12, le 3 juin.**

**Point 4 de l’ordre du jour : Questions financières**

1. **Examen de l’état des réattributions du surplus du budget administratif de 2014 selon la Décision SC48-12, avec un état actualisé du budget administratif 2014**
2. **Rapport du Secrétaire général sur l’utilisation du Fonds de réserve pour parrainer les délégués à la COP12**
3. **Proposition du Secrétariat sur les moyens de reconstituer le Fonds de réserve 2016-2018 et d’ajuster les projets de scénarios de budget annexés au projet de résolution XII.1**
4. **Rapport oral du Secrétaire général sur le niveau d’appui du Secrétariat aux délégués parrainés qui assistent aux sessions de la COP et du Comité permanent**

10. **Le Secrétaire général** présente le document SC49-03. Il invite le Comité permanent à prendre note du fait que l’emprunt temporaire de 300 000 USD sur le Fonds de réserve pour couvrir les frais liés à la participation des délégués parrainés a été remboursé. Il invite également le Comité permanent à décider de la façon de réattribuer le surplus de 2014, en attirant l’attention sur le tableau figurant au paragraphe 16 du document relatif aux décisions prises à la 48e Réunion du Comité permanent.

11. **La Finlande** demande des précisions sur l’écart apparent entre les chiffres relatifs aux gains de change indiqués dans le tableau du paragraphe 1 et dans le paragraphe 13 du document SC49-03. Elle relève également une erreur dans le montant de sa contribution en faveur des délégués parrainés figurant dans le tableau 3 du document.

12. **Le Danemark** salue le fait que des donateurs soient prêts à soutenir des délégués parrainés et se félicite que l’emprunt sur le Fonds de réserve ait été remboursé. Il fait part de sa préoccupation à l’idée que des fonds provenant du budget administratif aient été utilisés à cet effet mais reconnaît qu’à l’époque, le surplus avait effectivement été utilisé à bon escient.

13. **Les États-Unis d’Amérique** font observer que cet emprunt a été fait dans des circonstances exceptionnelles et qu’il convient de ne pas créer de précédent. Ils sont également très inquiets de constater que des fonds provenant du budget administratif ont servi à rembourser cet emprunt; ils s’attendaient à ce que des fons extérieurs soient réunis à cet effet.

14. **Le Canada** demande s’il y a encore une chance, à ce stade, que de nouveaux parrains se manifestent pour soutenir les délégués. Il demande s’il serait possible d’obtenir le montant définitif qui a été consacré aux délégués parrainés.

15. **Le Secrétaire général** répond que le Secrétariat devrait disposer de chiffres plus complets d’ici à la 50e Réunion du Comité permanent. Il met l’accent sur les frais très importants causés par l’annulation tardive du voyage de certains délégués n’ayant pas respecté les procédures de demande de visa. Il ajoute que le niveau des contributions des Parties en faveur des délégués parrainés est resté relativement stable au cours des trois dernières COP; en revanche, les coûts ont augmenté. Plusieurs des Parties qui parrainaient auparavant des délégués ne l’ont pas fait pour la COP12. Contrairement à la Convention de Ramsar, d’autres Accords multilatéraux sur l’environnement disposent d’un système aux termes duquel les coûts des réunions font partie intégrante du budget administratif.

16. **Cuba** remercie toutes les Parties qui ont subventionné des délégués et appelle celles qui le faisaient précédemment à rétablir leur financement afin de ne pas mettre le budget de la Convention sous pression.

17. S’agissant de l’affectation de l’excédent, **le Canada,** en sa qualité de président du Sous-groupe sur les finances, demande des précisions sur le montant exact des fonds restants, remarquant que des fonds ont déjà été dépensés ou engagés en faveur des postes indiqués dans le tableau figurant au paragraphe 16 du document SC49-03. Il propose de reporter la décision relative à la réattribution du surplus à la 50e Réunion du Comité permanent, date à laquelle des chiffres plus précis seront disponibles.

18. **Le Secrétaire général** indique, au sujet des postes mentionnés dans le tableau, que 50 000 CHF ont été attribués à ENB (appui à la COP12), 25 000 CHF à la réalisation d’une Mission consultative Ramsar au Nicaragua, et que 100 000 CHF ont été mis de côté pour des prestations de personnel. Une fois comptabilisés les 115 000 CHF accumulés depuis la 48e Réunion du Comité permanent, l’excédent actuel se monte à 335 000 CHF.

19. **Le Danemark**, avec le soutien du Chili, demande que des chiffres actualisés soient mis à disposition du Comité des finances et du budget. Le Secrétaire général s’engage à les fournir.

 **Décision SC49-02 : Le Comité permanent convient de reporter la décision sur la réattribution du surplus de 2014 à la 50e Réunion du Comité permanent.**

**Point 5 de l’ordre du jour : Rapport sur les Initiatives régionales Ramsar et attribution du financement pour 2015**

20. **Le Secrétaire général** présente le document SC49-02, *Attribution de fonds du budget administratif Ramsar aux Initiatives régionales fonctionnant dans le cadre de la Convention de Ramsar en 2015*, et invite le Comité permanent à accepter les rapports annuels sur les progrès réalisés en 2014 et les plans de travail pour 2015 des 15 initiatives régionales approuvées pour la période 2013-2015. Il invite également le Comité permanent à attribuer aux six initiatives régionales mentionnées les montants provenant du budget administratif indiqués dans le tableau 1 du document. Il précise qu’il y a suffisamment de fonds disponibles pour ce faire, ainsi qu’un léger excédent, lequel pourra être utilisé conformément à la procédure habituelle.

21. **Le Népal** annonce le lancement d’un projet d’initiative régionale en Asie du Sud-Est qui devrait être placé sous l’égide du bureau régional de l’UICN en Asie situé à Bangkok. Les Parties concernées demanderont l’approbation de cette initiative à la 51e Réunion du Comité permanent.

22. **La République kirghize** annonce le lancement d’un projet d’initiative régionale concernant le Kazakhstan, l’Ouzbékistan, la République kirghize, le Tadjikistan et le Turkménistan. Le Gouvernement kirghize a proposé d’accueillir le Secrétariat de l’initiative et de fournir le personnel et les locaux nécessaires. La République kirghize demandera elle aussi l’approbation de cette initiative à la 51e Réunion du Comité permanent et, au préalable, soumettra un plan de travail et une demande de fonds de démarrage.

 **Décision SC49-03 : Le Comité permanent accepte d’attribuer les montants du poste D du budget administratif conformément à la colonne F du tableau 1 figurant dans le document SC49-02.**

**Point 6 de l’ordre du jour : Rapport sur le Plan d’action pour la communication/CESP (COP12 DOC.26 Plan d’action pour la communication/CESP du Secrétariat Ramsar 2016-2021)**

23. **Le Secrétariat** présente un exposé sur les stratégies actuelles et futures relatives au Plan d’action en matière de CESP dont il a été convenu à la 48e Réunion du Comité permanent, dans le cadre du 4e Plan stratégique. Il se fonde sur les informations figurant dans le DOC. 26 *Plan d’action en matière de communication/CESP 2016-2021 pour le Secrétariat Ramsar, Projet pour consultation*.

24. **La Finlande** remercie le Secrétariat pour ces informations. Elle se demande pourquoi le mot « communication » est mentionné à deux reprises dans le titre du document, sachant que le « C » de « CESP » correspond au terme « communication ». Elle demande également des précisions sur la situation budgétaire des différents postes répertoriés au point 10. Les postes marqués comme relevant du « budget administratif » ont-ils déjà été intégrés dans la proposition de budget ou s’agit-il simplement d’une proposition à cet effet? Le Canada partage la même interrogation et remet plus particulièrement en question le fait que les activités relatives à la COP12 et à la COP13 mentionnées au point 10d relèvent du budget administratif.

25. **Le Secrétariat** confirme que la première occurrence du terme « communication » sera retirée du titre du document.

26. **Le Secrétaire général** indique qu’une erreur s’est glissée sous le point 10d, ces activités relevant effectivement du budget non administratif.

27. **Le Japon** demande des précisions concernant les propositions d’action mentionnées au point 10a *Identité et image de marque de l’organisation (fonds administratifs)* du document COP12 DOC.26.

28. **Le Secrétariat** répond que les Parties n’ont pas la même façon d’utiliser le logo et de présenter des dossiers, raison pour laquelle il est important d’essayer d’employer des modèles identiques pour améliorer l’image de marque et faire mieux connaître la Convention.

29. **Les États-Unis d’Amérique** rappellent que les Parties ont précédemment convenu de l’importance de créer des groupes de discussion pour débattre du projet de stratégie de communication; or, le présent Plan d’action sous-entend que des stratégies ont déjà été établies. Ils demandent si c’est effectivement le cas ou s’il s’agit juste d’une série d’hypothèses visant à encourager le débat. Ils demandent également quel message entend transmettre le Secrétaire général à l’occasion de la manifestation à laquelle ils ont contribué et qui réunira une centaine d’individus très fortunés le 16 juin.

30. **Le Secrétariat** répond que le rapport vise à sensibiliser et à stimuler le débat et que l’objectif est de recueillir les réactions des Parties. Il indique que le Secrétaire général a reçu plusieurs notes d’orientation sur lesquelles il pourra s’appuyer à la réunion du 16 juin.

31. **Le Secrétaire général** attire l’attention sur certains points dont il a déjà été convenu avec le GEST, notamment la nécessité de créer un réseau de professionnels des zones humides. Il souligne l’importance des zones humides pour les activités sportives et de loisir mais constate que de solides données d’évaluation font défaut. Il demande aux Parties de lui indiquer quels points relatifs à la communication devraient être traités en priorité.

32. **La Finlande** propose de mentionner la conservation chaque fois qu’il sera fait référence à l’utilisation rationnelle des zones humides, dans l’esprit de la Convention. Elle demande par ailleurs si le projet d’image de marque visant à présenter les zones humides comme « source de développement durable » a fait l’objet de discussions préalables.

33. **Le Secrétariat** indique que la référence à la conservation sera ajoutée. Il explique que la mention « source de développement durable » n’a pas fait l’objet de discussions antérieures mais que ce pourrait être un bon slogan ou concept-cadre pour la Convention, qui en est actuellement dépourvue.

34. **Le Danemark** fait remarquer que, selon lui, le projet de résolution XII.9 constitue un programme en soi et que le présent plan d’action vise à le mettre en œuvre. Il pense que la présente réunion sera la seule occasion de discuter de ce plan d’action, lequel devra faire l’objet d’un nouvel examen à la 51e Réunion du Comité permanent. Il propose de définir des priorités et de demander aux Parties de fournir des orientations sur ce point lors de l’examen du programme de CESP en séance plénière.

35. **Le Secrétariat** pense qu’il serait très utile de disposer d’orientations. Il précise que la mise en œuvre de certaines activités a déjà démarré et qu’il est persuadé que le plan d’action pourra être exécuté.

36. **Le Secrétaire général** indique qu’en l’absence d’une forte hausse du budget, les fonds du budget administratif consacrés à la communication n’augmenteraient que très légèrement et qu’une partie des activités proposées devraient être financées à partir du budget non administratif.

**Point 7 de l’ordre du jour : Règlement intérieur de la COP12**

37. **Le Secrétaire général** prend note de l’inquiétude précédemment manifestée par le Danemark au sujet de l’exigence actuelle selon laquelle tous les projets de résolutions, y compris ceux présentés par les Parties à titre individuel, doivent recevoir l’approbation du Comité permanent avant de pouvoir être soumis à la COP. Il présente les conclusions d’un rapport juridique indiquant qu’au titre du Règlement intérieur en vigueur, tous les projets de résolutions, qu’ils émanent du Comité permanent ou des Parties, doivent être traités de la même manière.

38. **Le Danemark** remercie le Secrétariat pour cette interprétation du Règlement intérieur et indique qu’il proposera de modifier ledit règlement de sorte que le Comité permanent n’ait plus la possibilité de modifier ou d’opposer son véto à des projets de résolutions soumis par les Parties.

39. **La Finlande** demande au Secrétariat s’il lui serait possible de communiquer une liste des projets de résolutions accompagnée des dates auxquelles elles ont été initialement soumises au Secrétariat puis mises à la disposition du Comité permanent. Le Secrétariat accepte de fournir cette liste.

40. Sur proposition de la présidence, **le Secrétaire général** accepte de publier en sus des autres documents relatifs à la 49e Réunion du Comité permanent une version électronique de l’avis juridique précédemment présenté.

41. **Le Danemark** propose d’inviter la COP à adopter le Règlement intérieur utilisé pour la COP11 plutôt que la version modifiée proposée par la 48e Réunion du Comité permanent telle qu’elle figure dans le document COP12 Doc.3. Il propose également de créer un groupe de contact au cours de la présente COP chargé de se pencher sur une version révisée du Règlement intérieur qui sera soumise pour adoption à la fin de la COP en vue d’être utilisée lors de COP ultérieures.

42. **Les États-Unis d’Amérique** proposent aux Parties d’adopter le Règlement intérieur en vigueur en début de COP et de créer un groupe de travail informel chargé de se pencher rapidement sur une révision du texte en vue de l’entrée en vigueur d’une version révisée du Règlement intérieur avant la fin de la présente COP.

43. **L’Argentine, le Chili, la France** et **l’Uruguay** sont tous d’avis qu’il serait compliqué de changer de Règlement intérieur en cours de COP et appuient la proposition du Danemark. Le Chili prévient toutefois qu’il pourrait être difficile d’achever la révision avant la fin de la COP.

44. **La Présidente** suggère que le Danemark et les États-Unis d’Amérique tiennent une réunion informelle et proposent d’adhérer à un groupe de travail sur le Règlement intérieur. Elle précise, en réponse à une observation faite par l’Argentine, que ce groupe sera ouvert à toutes les Parties.

 **Décision SC49-04 : Le Comité permanent convient de transmettre le Règlement intérieur non modifié utilisé à la COP11 pour adoption par les Parties contractantes en vue de son application à la COP12.**

**Décision SC49-05 : Le Comité permanent décide d’établir un groupe de travail sur le Règlement intérieur qui se réunira durant toute la COP, à des moments spécifiques et dans un lieu communiqué dès que possible par le Secrétariat. Dans la mesure du possible, le groupe de travail conduira ses travaux par voie électronique.**

**Point 8 de l’ordre du jour : Nomination du président et des vice-présidents de la COP12**

45. **L’Uruguay** présente les propositions de candidats aux postes de président et de président suppléant et donne quelques éléments biographiques. Le Secrétaire général demande que ces informations soient remises au Secrétariat.

46. **Le Secrétaire général** propose, en tenant compte de la répartition géographique, des langues officielles et des Parties ayant occupé ces postes lors de précédentes COP, que les vice-présidents régionaux pour la COP12 proviennent d’Amérique du Nord et d’Océanie. **Les États-Unis d’Amérique** se disent heureux d’avoir été nommés au poste de vice-président. **Fidji**, en qualité de représentant de l’Océanie, indique ne pas encore être en mesure de nommer un vice-président.

**Point 9 de l’ordre du jour : Nomination du Comité de vérification des pouvoirs de la COP12**

47. Le Secrétariat a reçu les candidatures suivantes pour former le Comité de vérification des pouvoirs :

Afrique : James Njogu (Kenya)

Asie : Nirawan Pipitsombat (Thaïlande)

Europe : Wolfgang Pelikan (Autriche)

Néotropiques : Fernando Thourte (Argentine)

Amérique du Nord : Talia Cruz (Mexique)

Océanie : Margriet de Poorter (Nouvelle-Zélande)

48. En réponse à une demande de clarification du **Chili**, **le Secrétaire général** indique que des consultations régionales se sont tenues par voie électronique préalablement à la COP12, lesquelles ont débouché sur les présentes propositions de candidats.

**Point 10 de l’ordre du jour : Établissement des comités et des groupes de contact de la COP12**

**10.1** Comité des finances et du budget

49. **La Finlande** rappelle au Comité permanent qu’en tant que présidente sortante du Sous-groupe sur les finances, elle continuera d’être membre du groupe.

50. **Le Canada** précise que le projet de résolution XII.1 sur les questions financières et budgétaires ne sera pas présenté au titre du point XIII de l’ordre du jour relatif au rapport sur les finances 2012-2015 mais au titre du point XV sur l’examen des projets de résolutions.

51. **La Suisse** indique que le Comité des finances et du budget est à composition non limitée et que toutes les Parties peuvent y participer. Elle demande au Secrétariat de remettre au Comité une liste de tous les consultants employés par le Secrétariat au cours de l’année passée en indiquant les dates d’embauche et les sources de financement et en donnant un bref descriptif de leurs fonctions.

52. **Les États-Unis d’Amérique** appuient la demande de la Suisse; ils ajoutent qu’ils entendent adhérer au Comité et encouragent d’autres Parties à faire de même.

53. **Le Secrétaire général** fait savoir qu’une liste de ce type a été remise à la 48e Réunion du Comité permanent et qu’une liste actualisée sera également mise à la disposition de la COP12.

**10.2** Établissement des groupes de contact

54. **Le Secrétaire général** présente un résumé des fonctions des groupes de contact et attire l’attention sur la proposition de calendrier de leurs réunions figurant dans le document SC49-01bis. Il précise que les groupes de contact devront impérativement terminer leurs travaux le samedi 6 juin à 18h30 au plus tard pour que le Secrétariat ait le temps de finaliser, traduire et publier tout projet de résolution révisé pour distribution aux délégués le lundi 8 juin, pour adoption à la dernière séance plénière.

55. **La Finlande** indique que les États membres de l’UE pensent qu’il est nécessaire de créer un groupe de contact sur le projet de résolution XII.2, *Le Plan stratégique Ramsar 2016-2021*. **La France** estime que des groupes de contact seront nécessaires pour traiter du projet de résolution XII.5, *Projet de nouveau cadre pour la fourniture d'avis et d'orientations scientifiques et techniques à la Convention* et le projet de résolution XII.10, *Label Ramsar pour les zones humides urbaines*. **La Suisse** propose de créer un groupe de contact sur le projet de résolution XII.7 relatif à la mobilisation de resources, **les États-Unis d’Amérique** proposent de créer un groupe de contact sur le projet de résolution XII.9 (CESP) et **l’Argentine** un autre sur le projet de résolution XII.15, *Évaluer et assurer la gestion efficace et la conservation des Sites Ramsar*.

56. **L’Afrique du Sud** propose de fusionner les groupes de contact sur la mobilisation de ressources et le Plan stratégique.

57. **Le Secrétaire général** fait remarquer que le lieu de la conférence ne permettra pas d’accueillir les six groupes de contact qu’il est désormais proposé de créer (sur les projets de résolutions XII.1, 5, 9, 10, et 15, ainsi que le groupe conjoint sur les projets de résolutions XII.2 et 7).

58. **L’Afrique du Sud** s’inquiète elle aussi du nombre de groupes de contact envisagé sachant que plusieurs des délégations parrainées ne se composent que d’une seule personne. Elle propose d’attendre de voir comment évolueront les discussions sur tel ou tel point de l’ordre du jour en séance plénière avant de décider s’il est utile ou non de créer un groupe de contact. Elle demande qu’un maximum de deux groupes se réunissent simultanément.

59. **Les États-Unis d’Amérique** proposent que chaque groupe de contact organise une réunion préliminaire pour décider en fonction de la charge de travail en perspective s’il est nécessaire de le maintenir.

60. **Le Danemark** et **la République de Corée** proposent que la question de la création de groupes de contact soit étudiée au cours des réunions régionales afin de définir les priorités.

61. **La Présidente** accepte cette proposition et demande aux membres du Comité permanent de rendre compte des résultats de ces discussions. Au cours de la séance ultérieure, le Chili et le Danemark indiquent que leurs deux régions ont besoin d’un délai supplémentaire pour étudier les projets de résolutions et les groupes de contact proposés, ce qu’ils feront lors des réunions régionales prévues le lendemain.

**Point 11 de l’ordre du jour : Ordre du jour de la 50e Réunion du Comité permanent**

62. Sur proposition de la Finlande, il est décidé d’inscrire des points supplémentaires concernant le rapport du Groupe de travail sur la gestion et la réattribution du surplus de 2014 à l’ordre du jour de la 50e Réunion du Comité permanent.

 **Décision SC49-06 : Le Comité permanent approuve l’ordre du jour de la 50e Réunion du Comité permanent figurant au paragraphe 11 du document SC49-01bis après inscription de deux points supplémentaires concernant le rapport du Groupe de travail sur la gestion et la réattribution du surplus de 2014.**

**Point 12 de l’ordre du jour : Remerciements aux membres du Comité permanent de la période écoulée**

63. **La Présidente** sortante remercie les membres du Comité permanent et toutes les personnes avec qui elle a collaboré pour leur soutien, leur compréhension et leur détermination. Elle ajoute qu’en très peu de temps, elle a énormément appris sur les zones humides, la famille Ramsar et l’esprit Ramsar. Elle exhorte tous les participants à la réunion à rester fidèles à l’esprit de la Convention.

**Point 13 de l’ordre du jour : Divers (information sur l’accueil de la COP13 par les Émirats arabes unis)**

64. **Les Émirats arabes unis** annoncent que, suite à l’approbation par le Cabinet des ministres du gouvernement national, le pays est en mesure de confirmer qu’il propose d’accueillir la COP13 en 2018. Le Comité permanent remercie les Émirats arabes unis par acclamation.

65. En fin de réunion, **le Secrétaire général** mentionne l’ordre du jour de la 50e Réunion du Comité permanent et indique qu’une nouvelle version sera publiée faisant apparaître les points supplémentaires requis. Il informe le Comité permanent que le document indiquant les dates de réception par le Secrétariat des projets de résolutions est désormais disponible en ligne (48/16), tout comme le document sur les rapports entre Ramsar et la CCNUCC établi par le conseiller juridique (49/04).